



**MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER**
CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Marché public sans publicité ni mise en concurrence

DECISION n°2023-043DEC du 06/04/2023
M.A.P.A de moins de 25 000 € H.T.
Ateliers municipaux – Plantations sur site

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 30 juillet 2020 délégrant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la construction d'un nouvel hangar communal dans l'enceinte des services techniques et la gêne visuelle occasionnée aux maisons d'habitation voisines,
Considérant les échanges et accords avec le voisinage afin de prévoir des plantations d'essences en limite de propriété pour diminuer ces nuisances,

Considérant les devis reçus des pépiniéristes GRENON domicilié Rue de la Solitude – Les creux de Brie 17570 LES MATHES et de Corme Royal domicilié 10 rue de la Dorinière 17600 CORME ROYAL et leur analyse,

DECIDE,

- de retenir le devis n° 1992 du pépiniériste GRENON domicilié Rue de la Solitude – Les creux de Brie 17570 LES MATHES pour un montant H.T de 1 317.00 € concernant la fourniture d'essences diverses à planter,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 (opération d'investissement n° 60 - Ateliers municipaux).

Notification/publication du
Le Maire,
Gwennaëlle PROST

11-04-2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230406-2023_043DEC
Reçu le *06-04-2023*